

Niveau :	<b>DUT 2 INFORMATION-COMMUNICATION</b>					Année 2
Domaine :	DROIT, ÉCONOMIE, GESTION					<b>DUT 2</b>
Mention :	Métiers du Livre et du Patrimoine (MLP)					
Etudiant spécialité Bibliothèque :	320.5 h	352.5 h	22.5 h	-	300 h	695.5 h
Etudiant spécialité Musée et patrimoine :	196.5 h	476.5 h	22.5 h	-		
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Stage 9 semaines	

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Chef de département  Olivier GALIBERT ☎ 03.80.39.65.21 <a href="mailto:ic-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">ic-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Responsable de la Scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10  Suivi IC-MLP ☎ 03.80.39.65.69 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Secrétariat pédagogique Tél : 03.80.39.65.20 <a href="mailto:ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE <b>Département Information communication</b> Boulevard docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX

**Objectifs de la formation et débouchés :**

## ■ Objectifs :

Conformément à l'arrêté du 3 août 2005 modifié, le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Information-Communication s'inscrit dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur organisé selon le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD).

L'objectif du DUT Information-Communication est de former des étudiants destinés à exercer une activité professionnelle technologique dans le secteur de l'information et de la communication. La formation se caractérise par :

- une approche fondée sur les sciences humaines et sociales

- le développement de la culture générale des étudiants ;
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, Internet mobile, industries créatives, etc.) ;
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques ;
- un enseignement renforcé des langues.

La finalité des différents programmes et de la pédagogie mis en œuvre est d'apporter aux étudiants une solide culture académique constituée de savoirs et de savoir-faire, soutenus par une véritable culture professionnelle des métiers.

La transmission de ces compétences permet de former des étudiants pour une insertion professionnelle immédiate, et leur donne la possibilité d'évoluer à court, à moyen et à long terme (formation tout au long de la vie) pour assumer des situations professionnelles très diversifiées en mutation permanente. La formation ouvre en outre à d'éventuelles poursuites d'études, notamment en licence professionnelle, dans les divers secteurs de l'information et de la communication.

#### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Dans les musées et services du patrimoine, les besoins s'accroissent et les qualifications évoluent, la gestion des collections s'informatise, les centres de documentation et services pédagogiques se développent, les actions de communication et de médiation prennent de l'importance ; face aux enjeux de la valorisation du patrimoine numérique, matériel et immatériel, ainsi qu'au développement du tourisme culturel, les conservateurs ont ainsi besoin d'assistants qualifiés aux connaissances actualisées.

Du côté des bibliothèques, les diplômés MLP peuvent occuper des emplois dans la fonction publique territoriale (médiathèques municipales ou départementales), la fonction publique d'état (bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'Information, etc.) et quelques bibliothèques privées (bibliothèques d'entreprise). Ils ont pour mission de constituer et de valoriser des fonds imprimés, numériques ou spécialisés (littérature jeunesse, fonds musicaux ou vidéos, ...) Leurs pratiques professionnelles sont de plus en plus tournées vers les usagers et l'accueil de leurs publics.

Les postes d' « Assistants Qualifiés » et de « Bibliothécaires Adjoints Spécialisés » sont pourvus par voie de concours :

- Pour les bibliothèques, concours d'Etat de bibliothécaire-adjoint spécialisé (Bibliothèque Nationale de France, bibliothèques universitaires), concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt),
- Pour les musées et les services du Patrimoine, concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société.

Le DUT, spécialité Information-Communication option MLP, est le diplôme requis pour se présenter aux concours mais ne permet pas à lui seul d'obtenir un emploi de titulaire.

#### Les poursuites d'études en France

- De nombreuses Licences professionnelles sont accessibles aux étudiants de l'Option MLP (sur dossier) : elles mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la gestion et la valorisation du patrimoine, etc. : par exemple, la Licence professionnelle Archives (APICA), les Licences professionnelles Métiers du Numérique à l'IUT de Dijon.
- Il existe par ailleurs, des dizaines d'autres licences professionnelles (Licences Professionnelles « Métiers du tourisme », Licences Professionnelles « Communication et valorisation de la création artistique ») : même si le DUT Information-Communication option MLP ne prépare pas directement à ces métiers, il constitue une base solide permettant d'envisager d'y accéder.
- Les poursuites d'études en Licence « Information-Communication », au-delà dans les Masters de la discipline ou plus généralement dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont également un prolongement naturel de ce diplôme.

#### ▪ Les poursuites d'études à l'étranger

Après le DUT, une dizaine d'étudiants partent chaque année pour un an dans des universités partenaires : Allemagne (HAMBURG & POTSDAM), Espagne (BADAJOZ, SALAMANQUE & SARAGOSSE), Irlande (GALWAY), Italie (BARI), Portugal (COIMBRA), Roumanie (BRASOV, BUCAREST & SIBIU), Mexique (CHIAPAS & MEXICO-CITY (Université ibéro-américaine)) et enfin le Québec avec la CREPUQ. etc., et obtiennent ainsi le DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales).

### ■ Activités et compétences :

Le DUT Information-Communication option Métiers du Livre et du Patrimoine forme un médiateur spécialisé dans la promotion et la diffusion du livre, des revues et autres types de documents – sonores, vidéos, électroniques –, ainsi que de fonds patrimoniaux. Il travaille à la constitution et à la gestion d'un fonds en bibliothèque, en librairie, à la diffusion et à la production éditoriale dans une maison d'édition, à la médiation d'un fonds dans les musées. Il participe à des événements professionnels ou interprofessionnels (expositions, salons...). Il doit s'adapter aux évolutions des technologies numériques et aux nouveaux usages qui en découlent.

La formation vise ainsi à former des médiateurs spécialisés dans un ou plusieurs secteurs **du champ de la culture** et ayant une très bonne connaissance du milieu interprofessionnel dans lequel s'exercera leur compétence. En vue d'assurer une meilleure insertion professionnelle, chaque département offrira des approfondissements dans les modules « Techniques spécifiques » pour au moins deux des groupes de métiers liés aux secteurs suivants :

- Bibliothèques et médiathèques
- Musées et patrimoine

### Modalités d'accès à l'année de formation :

La formation est ouverte aux titulaires d'un baccalauréat ou titre français ou étranger admis en équivalence. Les candidats ne justifiant pas des titres normalement requis (diplôme de niveau IV) peuvent solliciter une Validation des Acquis Professionnels (VAP) ou une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les prérequis sont toutefois les suivants :

- expression écrite et orale aisée ;
- culture générale de bon niveau ;
- maîtrise d'une langue vivante étrangère et apprentissage d'une 2e langue vivante (dont l'anglais) ;
- motivation pour le métier choisi ;
- curiosité, ouverture d'esprit, sens critique, capacité d'empathie.

Les départements Information-Communication peuvent ainsi accueillir les titulaires de tous types de bacs, qu'ils soient généraux, technologiques (en particulier STMG, STD2A...), voire professionnels.

A souligner que parmi les bacs généraux, les titulaires d'un baccalauréat de série L peuvent trouver dans les départements Information-Communication une orientation tout à fait cohérente et judicieuse au vu jusque-là de leur parcours. Les présents programmes pédagogiques ont été pensés avec notamment l'objectif de permettre la réussite de tous les bacheliers. Ainsi, les UE d'enseignements théoriques ont été allégées dans les premiers semestres ; a encore été créé au premier semestre, un module pour des enseignements d'adaptation à ces différents publics (M1201).

- Votre **candidature** est **irrecevable** si vous n'avez pas étudié pendant 3 années au moins **l'anglais** et une des trois langues suivantes : **allemand, espagnol ou à défaut, italien**. Aucune autre langue n'est acceptée.
- L'admission des candidats dans le département « *Information-Communication* » est prononcée par un jury après les étapes successives de la procédure de candidature en vigueur (procédure POSTBAC actuellement)
- Pour déposer un dossier de candidature, connectez vous sur le site : <http://www.admission-postbac.fr/>
- Le Service Scolarité (☎ 03.80.39.64.02) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
- Il est également possible d'accéder à la formation par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
  - en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
  - en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

### Organisation et descriptif des études :

#### ■ Descriptif de la formation :

**L'enseignement comporte une trentaine d'heures de cours par semaine et se déroule sur environ 60 semaines. La présence aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.**

L'obtention du DUT Information-Communication conduit à l'attribution de 120 crédits ECTS (European Credits Transfer System), chaque semestre validé valant 30 crédits ECTS.

La durée de formation encadrée – hors projet tutoré et stages – est de **1420** heures, réparties sur 4 semestres.

La répartition des horaires en différents formats d'enseignements suit, dans chaque option, le découpage suivant :

- cours magistral (CM) : option Bibliothèque 521.5 heures (soit 37 % du volume global), option Musée et patrimoine 375 heures (soit 25% du volume global)
- travaux dirigés (TD) groupe de 28 étudiants : option Bibliothèque 796.5 heures (soit 56% du volume global), option Musée et patrimoine 943 heures (soit 66% du volume global)
- travaux pratiques (TP) groupe de 14 étudiants : option Bibliothèque / Musée et patrimoine 102 heures (soit 7% du volume global)

Chaque semestre, l'enseignement est organisé en 4 unités d'enseignement (UE), découpées à leur tour en un nombre variable de modules.

Trois UE aux semestres 1 et 2 et deux UE aux semestres 3 et 4 sont communes à toutes les options et forment le « tronc commun » du DUT Information et Communication, ce dernier est complété par des UE « professionnelles » spécifiques à chacune des 2 options : un aux S1 et S2 et deux aux S3 et S4.

Des modules complémentaires sont en outre destinés à compléter le parcours de l'étudiant. Ces modules correspondent aux compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier à un niveau III de certification, en insertion professionnelle immédiate à l'issue du DUT.

Enfin, dans le cadre d'une adaptation de la formation à son environnement, une modulation de 20 % peut être appliquée par les équipes pédagogiques aux programmes de chacune des options, en fonction de spécificités locales (encadrement pédagogique, débouchés professionnels, etc.).

### ■ Les stages

Les étudiants effectuent pendant leur scolarité deux périodes de stage en milieu professionnel d'une durée totale de quatorze semaines en France et dix-sept semaines à l'étranger : un stage de découverte de cinq semaines au deuxième semestre et un stage d'application de neuf semaines au quatrième semestre de la formation.

Dans tous les cas de figure, l'évaluation du ou des stages est comptabilisée – pour l'ensemble de leurs coefficients – au semestre 4, dans l'UE42.

Parmi les objectifs de ces périodes d'immersion en milieu professionnel, on peut citer :

- la mise en situation professionnelle ;
- le développement des compétences techniques ;
- le développement des aptitudes aux relations humaines.

Le suivi, l'encadrement et l'évaluation des stages sont assurés par le département, notamment par des visites dans les entreprises d'accueil.

La première période de stage fait l'objet d'un rapport écrit et éventuellement d'une présentation orale.

La deuxième période fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale. L'évaluation des rapport et mémoire porte à la fois sur la capacité d'expression, la compréhension du contexte du stage et la restitution des compétences acquises.

L'évaluation des stages est réalisée à partir :

- d'appréciations fournies par l'entreprise sur les aptitudes générales du stagiaire ;
- des rapport et mémoire de stage ;
- d'une soutenance orale devant un jury susceptible d'accueillir des professionnels.

Les stages sont pris en compte au semestre 4 dans l'UE Concrétisation professionnelle.

### ■ Les projets tutorés

Les projets tutorés permettent de mobiliser l'ensemble des enseignements dans le cadre de réalisations pratiques. Ils favorisent l'apprentissage de la méthodologie de conduite de projets et la mise en valeur des savoirs et savoir-faire de l'étudiant. Ils sont un temps fort de son apprentissage de l'autonomie en situation.

300 heures de travail personnel leur sont réservées. Leur évaluation est prise en compte au semestre 3 sur la partie constitution du projet (cahier des charges) et les rapports d'étapes et au semestre 4 sur la finalisation du projet et la rédaction d'un mémoire de synthèse.

### ■ Les Projets Personnels et Professionnels

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP) doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des métiers du secteur d'activité concerné et des aptitudes personnelles qu'ils nécessitent. Bien que commun à toutes les options, le PPP est donc spécifique par les caractéristiques de son orientation professionnelle à chaque option. Il doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations

personnelles et ses capacités, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers envisagés.

Le PPP est basé sur un apport de connaissances, un accompagnement personnalisé et sur un fort investissement personnel en matière de recherche d'informations et de connaissance de soi. 15 heures par semestre sont dédiés au PPP

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

**SEMESTRE 3**

UE31	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Progression en expression et langues	<b>Pratiques écrites et orales professionnelles</b>		22.5		22,5		CC			2
	Anglais		15	15	30		CC			3
	2 <sup>e</sup> langue vivante		18		18		CC			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>55.5</b>	<b>15</b>	<b>70.5</b>	<b>6</b>	<b>CC</b>			<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE32	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Préfiguration professionnelle	<b>Projet personnel et professionnel</b>		15		15		CC			1
	Droit de l'Information Communication	18			18		CC			1
	Outils de communication numérique		24		24		CC			2
	Projets tutorés (168 h) (120h)						CC			3
<b>TOTAL UE</b>		<b>18</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>57</b>	<b>7</b>	<b>CC</b>			<b>7</b>

UE33	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Prolongement des méthodes et pratiques	Recherches bibliographiques et documentaires		15		15		CC			1
	Economie des biens culturels	16.5			16.5		CC			1
	Droit de la propriété littéraire et artistique	19.5			19.5		CC			1
	Etude des publics, animation et communication	18	7.5		25.5		CC			1
	Logiciel de gestion spécifique		36		36		CC			1
	Organisation politique et administrative – Politiques culturelles	24			24		CC			2
	Publication Assistée par ordinateur		19.5		19.5		CC			1
	Techniques spécifiques aux différents métiers suivant l'option choisie en première année.  <u>Soit option Musée et patrimoine avec les matières suivantes :</u>						CC			3
					15					

	Patrimoine architectural		15		20					
	Musée des Sciences		20		20					
	Musée de Société		20		12					
	Musée des Beaux-Arts		12							
	<u>Soit option</u> <u>Bibliothèque avec les</u> <u>matières suivantes :</u>									
	Littérature jeunesse	21			21					
	Culture émergente	21			21					
	Gestion des ressources numériques	14.5			14.5					
	Culture cinématographique	10.5			10.5					
<b>TOTAL UE</b>	<b>Pour les étudiants en option Bibliothèque</b>	<b>145</b>	<b>78</b>		<b>223</b>	<b>11</b>	<b>CC</b>			<b>11</b>
<b>TOTAL UE</b>	<b>Pour les étudiants en option Musée et patrimoine</b>	<b>78</b>	<b>145</b>		<b>223</b>	<b>11</b>	<b>CC</b>			<b>11</b>
<b>UE34</b>	<b>Discipline</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type évaluation<sup>(1)</sup></b> <b>(Session unique)</b>	<b>Coeff</b> <b>CC</b> <b>CM/TD</b>	<b>Coeff</b> <b>CC</b> <b>TP</b>	<b>Total</b> <b>coeff</b>
Modules Complémentaires préliminaires	Droit des biens culturels	19.5			19.5		CC			1
	Sensibilisation aux métiers - enquêtes		18		18		CC			1
	Problématiques artistiques et patrimoniales		10.5		10.5		CC			1
	Management d'événements	3	9		12		CC			1
	Ouverture sciences humaines et sociales	6	4.5		10.5		CC			1
	Outils d'insertion et préparation aux concours	12	6		18		CC			1
<b>TOTAL UE</b>		<b>40.5</b>	<b>48</b>		<b>88.5</b>	<b>6</b>	<b>CC</b>	<b>1</b>		<b>6</b>

<b>TOTAL S3 pour les étudiants en option Bibliothèque</b>	<b>203.5</b>	<b>220.5</b>	<b>15</b>	<b>439</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
<b>TOTAL S3 pour les étudiants en option Musée et patrimoine</b>	<b>136.5</b>	<b>287.5</b>	<b>15</b>	<b>439</b>	<b>30</b>					<b>30</b>

**SEMESTRE 4**

<b>UE41</b>	<b>Discipline</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>Total</b>	<b>ECTS</b>	<b>Type évaluation<sup>(1)</sup></b> <b>(Session unique)</b>	<b>Coeff</b> <b>CC</b> <b>CM/TD</b>	<b>Coeff</b> <b>CC</b> <b>TP</b>	<b>Total</b> <b>coeff</b>
Conclusion en expression et langues	Préparation au mémoire de stage		9		9		CC			1
	Anglais		9	7.5	16.5		CC			1
	2 <sup>e</sup> langue vivante		18		18		CC			1
	Projet personnel et professionnel		15		15		CC			1
<b>TOTAL UE</b>			<b>51</b>	<b>7.5</b>	<b>58.5</b>	<b>4</b>				<b>4</b>

UE42	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Concrétisation professionnelle	Projet tutoré <b>(180h)</b>						CC			5
	Stage d'application <b>(8 semaines minimum)</b>						CC			12
<b>TOTAL UE</b>						<b>17</b>				<b>17</b>

UE43	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Consolidation des méthodes et pratiques	Ateliers de création et de pratique artistique		15		15					0.5
	Documents électroniques		19.5		19.5					1
	Note de synthèse	12	12		24					1
	Production éditoriale et politique d'acquisition	19.5			19.5					1
	Techniques spécifiques aux différents métiers suivant l'option choisie en première année : <b>Option Musée et patrimoine</b> Patrimoine écrit Musée des Beaux-Arts Dijon <b>Option Bibliothèque</b> Histoire des courants littéraire Culture musicale					<b>33</b>				
<b>TOTAL UE</b>	<b>Pour les étudiants en option Bibliothèque</b>	<b>64.5</b>	<b>46.5</b>		<b>111</b>	<b>5</b>	<b>CC</b>			<b>5</b>
<b>TOTAL UE</b>	<b>Pour les étudiants en option Musée et patrimoine</b>	<b>31.5</b>	<b>79.5</b>		<b>111</b>	<b>5</b>	<b>CC</b>			<b>5</b>
UE44	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Modules complémentaires de continuation	Communication interculturelle		12		12		CC			0.5
	Littérature étrangère	24			24		CC			1
	Etude de fonds spécifiques Etudiant <b>option Bibliothèque</b> Etudiant <b>option Musée et patrimoine</b>	<b>12</b>			12		CC			1
	<b>Maitrise professionnelle de l'écrit</b>		12				<b>CC</b>			<b>0.5</b>
	Littérature contemporaine <b>Etudiant option Bibliothèque</b> <b>Etudiant option Musée et patrimoine</b>	<b>12</b>	<b>12</b>		<b>12</b>		CC			0.5

	Logiciel Spécifique : UNIMARC RDA	4.5	10.5		15		CC		0.5
<b>TOTAL UE</b>	<b>Etudiants option Bibliothèque</b>	<b>52.5</b>	<b>34.5</b>		<b>87</b>	<b>4</b>	<b>CC</b>		<b>4</b>
	<b>Etudiants option Musée et patrimoine</b>	<b>28.5</b>	<b>58.5</b>		<b>87</b>	<b>4</b>	<b>CC</b>		<b>4</b>
<b>TOTAL S4 pour les étudiants en option Bibliothèque</b>		<b>117</b>	<b>132</b>	<b>7.5</b>	<b>256.5</b>	<b>30</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL S4 pour les étudiants en option Musée et patrimoine</b>		<b>60</b>	<b>189</b>	<b>7.5</b>	<b>256.5</b>	<b>30</b>			<b>30</b>

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ; les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001. Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes sont fixées conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 août 2005. Les coefficients de chacun des modules, et ceux des UE, sont mentionnés dans les tableaux synthétiques ci-dessus.

● **Sessions d'examen**

Contrôle continu des connaissances

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

**Art. 19.** – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

**Art. 20.** – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.



Précisions :

**Art. 16.** – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Activités sportives

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.